Image not found or type unknown

Achat maison en indivision

Par **marjo14584**, le **26/04/2016** à **20:51**

Bonjour,

J'ai un bien avec mon compagnon en indivision. Lui 70 % de la maison et moi 30 %.
Comment doit ce régler l'EDF, le chauffage, etc. ? 70 % / 30 % ou 50/50 ?

Cordialement.

Par **youris**, le **27/04/2016** à **00:41**

bonjour,
vous vous arrangez comme vous voulez pour les frais d'usage du bien.
sauf si vous occupez que 30% du bien, vous devriez participer 50/50 aux charges voir un peu plus puisque vous occupez le bien comme votre concubin alors que vous n'en possédez que 30%.
SALUTATIONS

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés